Ville de Kingersheim

Services à la population

210/2023

Arrêté provisoire portant réglementation de la circulation

Le Maire de la Ville de Kingersheim

Le 26 mai 2023

Vu Les articles L 2212-1, L2213-1 et L 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu L'article R 411-8 du Code de la Route,

Vu la demande effectuée le 23 mai 2023 par Madame BUONO Sandra domiciliée 7, rue de la Lauch à Kingersheim.

CONSIDERANT qu'à l'occasion de la fête des voisins de la rue de la Lauch, le samedi 24 juin 2023, organisée par Madame BUONO Sandra domiciliée 7, rue de la Lauch à Kingersheim, il y a lieu de réglementer la circulation dans ladite rue.

ARRETE

Article 1 – La rue de la Lauch sera fermée à la circulation de tous véhicules, le samedi 24 juin 2023 à partir de 17h00 jusqu'au dimanche 25 juin 1h30 du matin.

Article 2 – Madame BUONO est chargée de la mise en place des barrières et de la pose de la signalisation adéquate.

Article 3 – La Police Municipale de Kingersheim et tout agent de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

Laurent Riche

Mairie - Place de la Libération - B.P. 80074 - 68262 KINGERSHEIM CEDEX
tél 03 89 57 04 00 - fax 03 89 57 04 19 - courriel mairie@kingersheim.fr
www.ville-kingersheim.fr